



Laon, le 26 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**« Conclusion de la clause de revoyure » négociée
entre l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et le Gouvernement**

Freddy Grzeziczak, Président de l'OPAL

Freddy Grzeziczak, Président de l'OPAL, éprouve un sentiment partagé quant au compromis finalement trouvé entre les représentants de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et le Gouvernement concernant « la clause de revoyure pour le logement social sur la période 2020-2022 ».

Ce texte a en effet été approuvé à la majorité par le Comité exécutif de l'USH lors de sa réunion du mercredi 24 avril.

Le Président de l'OPAL déplore la baisse des APL mais il souligne aussi que la mobilisation nationale, d'ailleurs largement relayée à l'échelle régionale par l'Union Régionale de l'Habitat (URH) et par les bailleurs sociaux de l'Aisne, a payé !

Ces négociations ont permis de réduire de 600 millions d'euros l'impact de la baisse des APL prévue pour 2020 et de revenir à une TVA à 5,5% pour une partie des investissements. De plus, différentes mesures de soutien à l'investissement ont été âprement négociées afin de limiter la baisse de la production.

Il y avait urgence à corriger le tir alors que les mises en chantiers dévissent et que les recours aux prêts pour financer les investissements chutent de plus de 20% !

Ce qui est en jeu : c'est la santé des territoires et pas uniquement la survie financière des organismes HLM ! Les locataires et les petites entreprises sont les premiers à faire les frais de cette situation.

Le Président de l'OPAL tient à rappeler que dans l'Aisne, les investissements des 3 bailleurs sociaux présents sur le territoire se chiffrent à 1 milliard d'euros sur 10 ans !

Pour autant, si ce compromis a le mérite d'éviter le pire, le président de l'OPAL tient à souligner le caractère **hautement imparfait** de celui-ci. En effet, la décision prise par le Gouvernement de baisser les APL est pour nous une décision injuste.

De même, Freddy Grzeziczak estime que « le logement HLM est un produit de première nécessité et qu'à ce titre, nos réalisations en neuf doivent bénéficier d'une TVA à 5,5% et non pas à 10 % comme c'est généralement le cas ! ».

OPAL - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE

Siège : 1 place Jacques de Troyes 02007 Laon Cedex - www.opal02.com

Contact presse : Service communication

Tél : 03 23 23 98 37 ou 06 23 69 89 86 - Courriel : communication@opal02.com